

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



L'an deux mille quinze,

le 24 mars à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle de la Michochène de Noyal-Muzillac en séance publique sous la présidence de Monsieur André PAJOLEC, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

DATE de CONVOCATION  
17 MARS 2015

DATE d'AFFICHAGE  
1<sup>ER</sup> AVRIL 2015

NOMBRE de CONSEILLERS :

En exercice :	37
Présents :	33
Votants :	36

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Daniel BOURZEIX, - Jean-François BREGER, - Joseph BROHAN, - Patrick BUESSLER-MUELA, - Mme Marie-Thérèse CABON, - MM. Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Mmes Béatrice DENIGOT, - Fabienne DUBOS, - MM. Jean-Claude FOU CRAUT, - Jean-Louis GACHE, - Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - M. André PAJOLEC, - Mme Martine PENOT, - MM. Jean-Pierre PRUNAUT, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : Mme Nathalie CALLE, - MM. Christian DROUAL, - Hervé MICHAUD, - Mme Christine RENAULT-TREGOUET.

**Mme Nathalie CALLE donne pouvoir à Mme Marie-Odile JARLIGANT**

**M. Christian DROUAL donne pouvoir à M. Jean-François BREGER**

**Mme Christine RENAULT-TREGOUET donne pouvoir à M. Jean-Marie LABESSE**

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Jean-Claude FOU CRAUT a été élu Secrétaire.

**DELIBERATION N°31-2015 – CONTRIBUTIONS ET SUBVENTIONS 2015**

Sur proposition des commissions compétentes et du bureau communautaire, le Président propose au Conseil Communautaire de fixer les participations aux organismes de regroupement, cotisations et subventions diverses pour l'exercice 2015 de la manière suivante :

A l'article 6553 (Contingent service incendie)

- Services Incendie : 367 367 €

A l'article 6554 (contributions obligatoires aux organismes de regroupement)

- GIP du Pays de Vannes : 31 372 €, dont 10 489 € pour le fonctionnement de la Maison de l'Emploi du Pays de Vannes, 17 015 € pour le fonctionnement du GIP du Pays de Vannes et 3 868 € pour le projet Alimen'terre et 6 666, 25€ pour le Conseil en Energie Partagée (CEP).

A l'article 6574 (subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé) :

➤ Subventions au titre de l'enveloppe « culture » (maximum 21 825€, soit -3% par rapport à 2014)

- Grand Prix National 2015 : 2 355 € (il est convenu qu'un solde de 2 645 € sera versé en 2016)
- A l'Asso du Bourg pour Soirée concert à Le Guerno: 1 424 €
- Alliance des Associations d'arzal pour Festiv'Arz : 2 910 €
- Déviation pour Bal en chantier: 1 148 €
- Les Harmonies : 1 981 €

- Zic O Bourg pour Moul Stock: 1 256 €
- Ar'Image pour Rencontres au fil de la Vilaine : 720 €
- OMCSL pour les Garennes : 4 769 €
- Les Nuits Celtes pour le fest-Noz à la Ferme : 692 €
- Festival Bretagne Sud pour Festival Bretagne Sud: 4 093 € (il est convenu qu'un solde de 2 645 € sera versé en 2016)
- Compagnie ARTEM pour festival de théâtre joué par des jeunes: 478 €

Avant de signer la convention et de procéder au versement, il s'agira de vérifier le critère du co-financement : à cet effet, les communes adresseront la délibération d'attribution de la subvention aux associations.

➤ Subventions au titre de l'enveloppe « sports » (maximum 2 910€, soit -3% par rapport à 2014)

- Office Municipal des Sports Muzillac-Billiers pour l'organisation du 4ème triathlon : 1 288 €,
- Armoricaïne Cyclo Péaule pour l'organisation du Championnat de Bretagne de VTT 2015 : 521,50 €
- Sport Nature Roche Vilaine : 196 €

➤ Subventions diverses

- Mission Locale du Pays de Redon : 1,91 € par habitant des 4 communes du secteur de La Roche-Bernard, soit 17 367,63€ pour le financement de la mission locale,
- Mission Locale du Pays de Vannes : 1,39 € par habitant soit 23 036,47 €
- VIPE Vannes : 26 222 € (intégrant la nouvelle mission « développement exogène »)
- Initiative Vannes (part fixe) : 6 338,80 €
- Initiative Vannes (part variable) : 500 € par projet financé sur le territoire d'Arc Sud Bretagne
- GISAD : subvention de fonctionnement de 3 880 €,
- ADMR du Pays de La Roche-Bernard : 30 000 €,
- Manivel Cinéma : 730,70€,
- Amicales des Sapeurs-Pompiers de Muzillac, de Péaule et de Nivillac : 50,50€ par sapeur-pompier adhérent à l'amicale,
- Amicale du Personnel d'Arc Sud Bretagne : subvention de fonctionnement de 50,50 € par adhérent, soit 2 474,50 €.

A l'article 6281 (concours divers, cotisations)

- Association Des Communautés de France : 2 757,62 €
- Association des Maires et des Présidents d'EPCI du Morbihan : 1 234,36 €
- ADIL : 9 190,08 €, soit 0,3618 € par habitant
- Fédération Nationale des SCoT : 300 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** les montants de subventions ci-dessus exposés,
- **Autorise** le Président à signer les conventions si nécessaires.

Pour Extrait Certifié Conforme,  
A Muzillac, le 02/04/15  
Le Président,

